



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 15/05/2025
Reçu en préfecture le 15/05/2025
Publié le
ID : 085-218501096-20250512-2025MAIDEL33-DE

Date de la convocation : 6 mai 2025
Séance du Conseil Municipal : 12 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire, hormis pour la délibération 9 sous la présidence de M. Luc SOULARD.

Présents : Christophe HOGARD (sauf à la délibération 9) - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Odile PINEAU - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Angélique BOISSELEAU (sauf aux délibérations 33 et 47) - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN (sauf à la délibération 41) - Christophe VERONNEAU - Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 52 et 53) - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM (sauf à la délibération 2) - Joseph LIARD (sauf à la délibération 34) - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Jean-Yves MERLET donne pouvoir à Luc SOULARD
Stéphane RAYNAUD donne pouvoir à Angélique RICHARD
Véronique BESSE donne pouvoir à Christophe HOGARD
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU

Absents : Etienne BLANCHARD
Denis BONNET

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 2, 9, 33, 41, 47, 52 et 53
Nombre de conseillers présents : 27
26 aux délibérations 2, 9, 33, 34, 41, 47, 52 et 53
Nombre de conseillers votants : 31
30 aux délibérations 2, 9, 33, 34, 41 et 47
29 aux délibérations 52 et 53

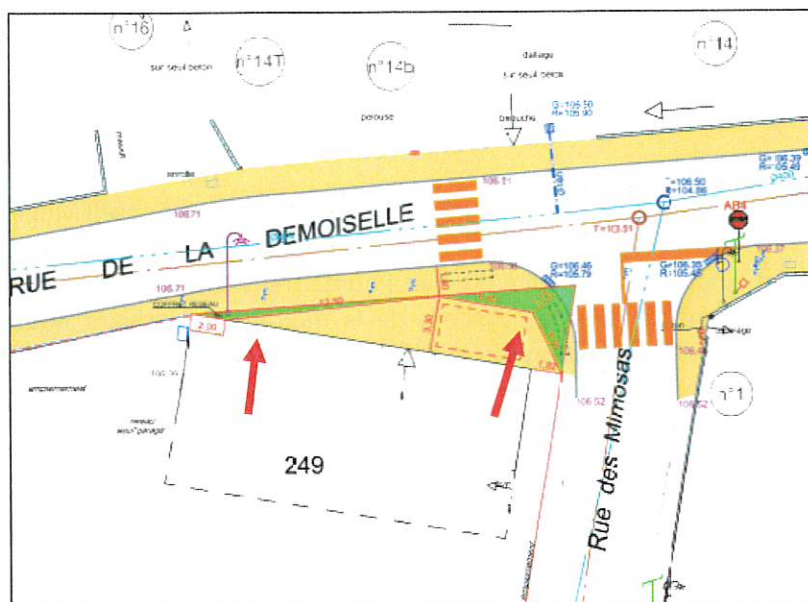
Secrétaire de séance : Aurélie PAQUEREAU

33- ACQUISITION DE PORTIONS DE LA PARCELLE SITUÉE À L'INTERSECTION DE LA RUE DES MIMOSAS ET LA RUE DE LA DEMOISELLE APPARTENANT À LA SAS ELINE

Dans le cadre d'une régularisation, la ville envisage d'acquérir des portions de la parcelle située à l'intersection de la rue des Mimosas et de la rue de la Demoiselle, cadastrée section AK numéro 249p d'une contenance d'environ 13 m², à définir par un géomètre et appartenant à la SAS ELINE ou toute entité s'y substituant.

Par courriel du 31 mars 2025, Monsieur Benoit BOISSELEAU, représentant la SAS ELINE, a émis un avis favorable pour cette acquisition à l'euro symbolique, s'agissant d'une régularisation foncière suite à la réfection de la voie de circulation.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette acquisition.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2025,

Vu le courriel d'accord de Monsieur Benoit BOISSELEAU du 31 mars 2025 pour une cession à l'euro symbolique,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 29 avril 2025,

Considérant la nécessité de procéder à cette régularisation foncière,

Vu le rapport de Jean-Marie RAUTUREAU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide l'acquisition à l'euro symbolique des portions de la parcelle cadastrée section AK numéro 249p, d'une contenance d'environ 13 m², à définir par un géomètre appartenant à la SAS ELINE ou toute entité s'y substituant, les frais d'acte étant à la charge de la ville,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal.

Aurélien PAQUEREAU
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

Transmis en Préfecture le : 15 MAI 2025
Publié électroniquement le : 15 MAI 2025